



**COMPTE ADMINISTRATIF
 BUDGET EAU POTABLE**

Exercice 2023

Section de fonctionnement

Recettes année	2 963 930,18
Dépenses année	3 023 954,81
Résultat année	-60 024,63

Résultat antérieurs R002 1 756 881,05 *Si négatif mettre -*

Excédent cumulé	1 696 856,42
Déficit cumulé	0,00

section d'investissement

Recettes année	881 013,41
Dépenses année	972 334,27
Résultat année	-91 320,86

Résultat reporté R001 -217 697,35 *Si négatif mettre -*

Résultat cumulé	déficit	309 018,21
	excédent	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement	0,00
Résultat déficitaire d'investissement	309 018,21
prise en compte des restes à réaliser :	
*dépenses	306 001,62
*recettes	309 627,50
excédent de financement réel	0,00
besoin de financement réel	305 392,33

Affectation du résultat 2023	305 392,33 en investissement(1068)
Au budget Primitif 2024	1 391 464,09 R002

Définition des restes à réaliser : les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et des recettes juridiquement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils sont inscrits au compte administratif et justifiés. Le représentant de l'Etat, dans l'exercice de son contrôle de sincérité du compte administratif est habilité à demander la production de ces justificatifs.

Fait à Riscle, le 12/04/24
 le Vice Président
 REON Ghenne,

SIEBAG
 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du bassin de l'Adour Gersois
 134 Route d'Aquedaine - BP 15 32400 RISCLE
 Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr
 www.siebag.fr

BUDGET EAU POTABLE

Délibération sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Considérant les éléments suivants

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	1 756 881,05
Résultat d'investissement antérieur reporté	-217 697,35

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2023

Résultat de l'exercice	-91 320,86
Résultat antérieurs	-217 697,35
 Solde d'exécution cumulé	 -309 018,21

Restes à réaliser au 31 décembre 2023

Dépenses	306 001,62
Recettes	309 627,50
 Solde des restes à réaliser	 3 625,88

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-309 018,21
Rappel du solde des restes à réaliser	3 625,88

***Besoin de financement de l'investissement* 305392,33**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-60 024,63
Résultat antérieur	1 756 881,05
 Total à affecter	 1 696 856,42

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	305 392,33
--	------------

2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
---	------

3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	1 391 464,09
---	--------------

Fait à Riscle, le 12/04/24
 le Vice-Président du SIEBAG
 REON Ehenné